Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260601-D13_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 28 mai 2026	Délibération N° 13-04-2026

Date de convocation : 21 mai 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18

Votants : 19

Objet :

Tarif supplémentaire du second véhicule sur l'emplacement au camping municipal les Sables Blancs à 4€ par véhicule

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : M. Eddy LEMAITRE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Erwan DELSAUT

Mme Laurence MONFORT est désignée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'instauration d'un tarif supplémentaire de 4 € pour tout second véhicule stationné sur un même emplacement au camping municipal des Sables Blancs.
Cette proposition répond à plusieurs constats. La présence de véhicules supplémentaires, non facturés à ce jour, entraîne une augmentation du stationnement en dehors du terrain de camping, notamment sur les abords immédiats. Cette situation génère des difficultés de circulation et un manque de lisibilité des accès. Elle peut également poser des problèmes de sécurité.
L'instauration d'un tarif dédié permettrait :

- de limiter le stationnement sauvage autour du camping,
- de favoriser le stationnement des véhicules à l'intérieur du site, au plus près des campeurs,
- de renforcer la sécurité en évitant des allées et venues inutiles et en assurant une meilleure surveillance des véhicules,

Le montant proposé, fixé à 4 € par véhicule supplémentaire, reste modéré et proportionné, tout en permettant de réguler les usages et d'améliorer la gestion globale du site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (18 pour – 1 abstention), d'adopter le nouveau tarif de 4,00 € pour tout véhicule supplémentaire par emplacement au Camping municipal les Sables Blancs et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 01 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)